

McCain Foods Limited

Politique mondiale relative aux droits humains.

Introduction et champ d'application.

McCain Foods Limited, entreprise familiale, et ses filiales internationales (« McCain », « nous » ou « notre ») est un producteur de premier plan de produits préparés à base de pommes de terre et de produits apéritifs. Notre engagement à respecter les droits humains est au centre de nos opérations et de nos valeurs. Nous plaçons l'humain au cœur de tout ce que nous faisons et nous reconnaissons qu'il est de notre responsabilité de respecter les droits humains de nos collaborateurs, des employés de la chaîne d'approvisionnement, et des populations qui vivent dans les territoires où nous exerçons nos activités.

La présente politique souligne notre engagement en faveur du respect des droits humains et décrit les principes qui guident nos actes lorsque nous nous efforçons de prévenir, d'atténuer ou de gérer tous les impacts négatifs que nous causons ou auxquels nous contribuons en matière de droits humains. La présente politique s'applique à l'ensemble de McCain et à tous nos collaborateurs.

Nous nous engageons à suivre la législation locale et les différentes normes en matière de droits humains citées dans la présente politique. Lorsque la législation locale et les normes internationales en matière de droits humains diffèrent, nous suivons les normes les plus strictes. En cas de conflit, nous nous efforcerons de respecter les principes internationaux des droits humains tout en nous conformant à la loi locale.

Principes et engagements.

1. Respect des droits humains

Nous nous engageons à respecter la dignité, les droits et les libertés de toutes les personnes. Nos actes sont guidés par la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* et les principes énoncés dans les *Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights)*, ainsi que par la *Déclaration internationale des droits de l'Homme (International Bill of Rights)* et par les principales normes sur le travail édictées par l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment la *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*.

2. Lieu de travail sûr et sain

Nous nous engageons à offrir un environnement de travail sûr, propre et sain à tous nos employés. Nous respectons toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de santé et de sécurité. Nous mettons également en œuvre des pratiques visant à prévenir les accidents et les blessures sur le lieu de travail.

3. Emploi et recrutement volontaires

Nous adoptons des pratiques équitables en matière d'emploi, et nous nous assurons que nos processus de recrutement sont transparents. Nous interdisons strictement toute forme de travail forcé, de travail servile pour remboursement de dettes, d'esclavagisme, de travail forcé en prison, de travail d'enfants et de traite d'êtres humains.

4. Salaires, avantages et horaires de travail

En tant qu'employeur, McCain s'engage à rémunérer ses employés équitablement et à leur offrir des conditions de travail et des avantages sociaux conformément aux principes énoncés dans la présente politique, notamment le maintien d'horaires de travail et de périodes de repos raisonnables.

5. Liberté d'association et convention collective

Nous respectons le droit de nos employés d'adhérer ou non à un syndicat (lorsque la loi l'autorise), ou d'en créer un, sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Lorsque les employés sont représentés par un syndicat reconnu légalement, nous nous engageons à établir un dialogue constructif avec leurs représentants qu'ils auront désignés librement. Nous nous engageons à négocier de bonne foi avec lesdits représentants. Nous nous engageons également en faveur d'un dialogue ouvert et constructif avec les employés qui ne sont pas représentés par un syndicat.

6. Lieu de travail exempt de discrimination et de harcèlement

Nous nous engageons à maintenir un environnement de travail inclusif, sans discrimination ni harcèlement, dans lequel nous accueillons et valorisons toutes les personnes. Nous faisons tout notre possible pour nous assurer que tous nos employés et partenaires commerciaux sont traités avec respect et dignité, et nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination.

Mise en œuvre et gouvernance.

7. Surveillance

Nous faisons l'objet d'audits internes et externes ciblés afin de garantir une évaluation équitable de nos pratiques. Nous prenons des mesures pour réagir de façon adéquate et traiter les impacts négatifs créés directement ou indirectement par nos propres activités ou nos relations commerciales et qui sont portés à notre attention.

8. Signaler les problèmes

Nous encourageons toutes les parties prenantes à faire part de leurs préoccupations ou de leurs plaintes relatives aux questions ou aux infractions liées aux droits humains, sans crainte de représailles. Nous avons mis en place plusieurs méthodes de signalement pour les employés, les fournisseurs, les partenaires commerciaux et les autres parties prenantes, avec notamment la possibilité de le faire de façon anonyme. Il est ainsi possible de signaler une mauvaise conduite potentielle aux responsables, aux professionnels des Ressources humaines et au service juridique et de la conformité, ou

d'utiliser les services d'assistance téléphonique ou un outil de signalement sur le Web. Toutes les plaintes reçues au moyen de l'un de ces mécanismes font immédiatement l'objet d'une enquête et de mesures correctives adaptées. Le formulaire de signalement en ligne et les lignes d'assistance téléphonique sont gérés de façon indépendante par un tiers pour garantir l'anonymat lorsqu'il est demandé. L'outil de signalement en ligne est disponible ici : <https://mccain.ethicspoint.com/>.

9. Attentes vis-à-vis des fournisseurs

Tous les fournisseurs de McCain sont tenus de respecter le Code de conduite des fournisseurs qui stipule nos normes en matière de conduite éthique. En cas d'infraction au Code de conduite des fournisseurs, le fournisseur doit mettre en place des mesures correctives immédiatement. McCain se réserve le droit de résilier un contrat conclu avec un fournisseur en cas de non-respect du Code de conduite des fournisseurs.

10. Communication et sensibilisation

Nous communiquons activement sur les attentes décrites dans la présente politique concernant les employés, les fournisseurs, les partenaires commerciaux et les autres parties prenantes concernées au moyen de communiqués, engagements et/ou formations.

Tous les employés de McCain sont tenus de suivre une formation annuelle obligatoire sur notre Code de conduite. Cette formation présente, entre autres, les attentes stipulées dans notre Code de conduite en matière de comportement respectueux et nos valeurs et engagements en faveur d'une conduite conforme à la loi.

11. Gouvernance et supervision

Le Conseil d'administration de McCain Foods Limited est responsable de la stratégie, de l'organisation et de la supervision de McCain, notamment pour les sujets liés aux droits humains. L'équipe dirigeante mondiale est responsable de la mise en œuvre de notre approche et a défini des rôles et des responsabilités clairs pour garantir une application coordonnée de notre Politique relative aux droits humains. Notre Comité directeur Groupe de travail sur les droits humains et Bases solides supervise la mise en œuvre de la présente politique, surveille notre avancement et ses membres rendent compte au Conseil d'administration et aux différents comités du Conseil au besoin et à une fréquence *ad hoc*.

12. Propriété et révision

La présente Politique relève du Directeur des Ressources humaines et du Directeur des Achats, qui consultent le Vice-président en charge des Affaires extérieures et du développement durable et le Directeur juridique. La présente politique sera réexaminée périodiquement et mise à jour si nécessaire pour refléter les changements dans nos opérations et l'évolution du paysage mondial des droits humains.

Conclusion.

Chez McCain, le respect des droits humains est un aspect fondamental de nos valeurs, et nous sommes déterminés à suivre les principes stipulés dans la présente politique

pour éviter de porter atteinte aux droits humains des autres et à traiter tous les impacts négatifs avérés ou potentiels en matière de droits humains dans lesquels nous sommes impliqués.

Nous reconnaissons que la présente politique exige des efforts et une collaboration constants avec nos parties prenantes tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons à communiquer avec nos employés, nos fournisseurs et les communautés locales pour obtenir des informations plus précises sur les zones de risques, et à prendre toutes les mesures d'atténuation possibles et nécessaires.

Pour toutes questions ou informations supplémentaires concernant la présente politique, veuillez contacter le service juridique et conformité mondial (Global Legal & Compliance Department) via la ligne d'assistance sur l'éthique (<https://mccain.ethicspoint.com/>).